



Couleurs d'Avenir
école montessori

Abécédaire

Règlement intérieur

Couleurs d'Avenir est une école Montessori, laïque, libre « hors contrat », créée et gérée par l'Association Montessori Côte Bleue, association loi 1901, à but non lucratif.

Le document présent a valeur d'engagement entre l'école et les familles. Il est important que vous le lisiez attentivement, et que vous signiez l'encart mis à disposition à la fin du document.

L'intention du règlement intérieur est d'assurer le bon fonctionnement de l'école et le bien-être de tous en son sein.

Cette version du règlement intérieur pourrait être amenée à modification au cours de l'année. Le conseil d'administration de l'Association Montessori Côte Bleue et l'équipe pédagogique voteront toute modification avant de la rendre définitive et officielle, et la nouvelle vous sera communiquée pour signature.

Adaptation

L'arrivée dans un nouvel environnement est un moment très particulier. Il est très important que cela se fasse dans les meilleures conditions possibles, pour que l'expérience de chaque enfant soit positive. La rentrée se fera en deux temps : les plus jeunes seront accueillis en premier la matinée du 3 septembre 2019 ; les plus grands seront accueillis l'après-midi. Le premier jour, les enfants déjeuneront chez eux, avant ou après leur demi-journée de rentrée scolaire.

La seconde journée est complète. Cependant, s'il s'agit d'une première expérience de séparation, il nous semble important, si cela est nécessaire, d'adapter le rythme scolaire de la première semaine aux besoins de votre enfant. Ainsi, nous mettrons en place, ensemble, une transition la plus douce possible, en adaptant l'heure de départ par exemple.

Absences

- De votre enfant : pour toute absence prévue, elle doit être signalée de vive-voix à l'une des éducatrices, au plus tard la veille de celle-ci. S'il s'agit d'un imprévu, envoyer un message au plus tôt à l'une des éducatrices sur leurs téléphones portables. Chaque absence est notée dans le cahier prévu à cet effet. Nous attirons votre attention sur le fait que l'instruction est obligatoire à partir de 3 ans, cela implique l'assiduité de votre enfant.
- D'une éducatrice : en fonction du nombre d'enfant, la gestion de l'ambiance sera assurée soit par l'autre éducatrice aidée d'un bénévole de l'association, soit seule, avec un membre du bureau en « astreinte » en cas d'urgence.
- Si exceptionnellement deux éducatrices étaient absentes en même temps, nous ne pourrions malheureusement pas assurer l'ouverture de l'école.

Accueil du matin et du soir

- Le matin :

L'accueil des enfants a lieu entre 8h30 et 9h. Lors de votre arrivée, nous vous invitons à rester devant l'entrée des vestiaires, et parler à voix basse pour respecter les enfants qui sont déjà au travail. Laissez votre enfant, autant que faire se peut, se préparer seul.

Les éducatrices resteront, autant que possible, à votre disposition à ces moments-là, cependant, leur principale mission est l'accueil des enfants.

- Le soir :

L'accueil des parents a lieu à 16h30. Lors de la sortie d'école, et tout au long de la garderie, les enfants seront remis uniquement aux responsables légaux et aux personnes figurant sur la « liste des personnes habilitées à venir chercher un enfant ».

Si vous souhaitez qu'exceptionnellement une autre personne que celles citées vienne récupérer votre enfant, il est impératif que vous nous en informiez à l'avance, en nous donnant ses noms et prénoms. Dans le cas contraire, l'enfant sera pris en charge selon les règles de la garderie, jusqu'à l'arrivée d'une personne dûment mandatée.

Dès qu'un parent, ou qu'une personne dûment mandatée est venue chercher l'enfant, il est sous son entière responsabilité, même dans l'enceinte de l'école.

- Retard :

En cas de retard, prévenez-nous par texto le plus tôt possible. Cela nous arrive tous, il est cependant important que cela reste occasionnel, aussi bien pour l'équilibre de votre enfant que pour celui du reste de l'école.

Tout retard est passible d'un avertissement et pourra donner lieu à une exclusion.

Anniversaires

L'anniversaire est un moment important dans la vie d'un enfant. Nous le célébrerons à l'école d'une manière très spéciale : la cérémonie d'anniversaire.

Pour cette occasion, nous vous invitons, quelques jours avant la date de l'anniversaire de votre enfant, à nous fournir une photo pour chaque année de vie de votre enfant (naissance, un an, deux ans, trois ans, etc.), ainsi qu'une petite biographie des éléments importants de sa vie (et anecdotes importantes, chères à votre enfant).

Si vous le souhaitez, vous pouvez apporter un gâteau qui sera partagé lors du goûter. Contactez les éducatrices au préalable afin de vous renseigner sur les allergies ou régime particulier des autres enfants, il nous tient à cœur que tous les enfants puissent en profiter.

Assurance

Chaque famille fournit une attestation d'assurance scolaire par enfant: responsabilité civile et dommages corporels.

Casier

Chaque enfant a un casier attribué dans lequel il gardera ses travaux.

Collation et goûter

Les enfants auront accès à une collation bio, composée de fruits, fruits secs, d'eau et éventuellement de jus d'orange pressé, chaque matin.

Cette collation sera préparée par les enfants avec l'aide d'un membre de l'équipe.

L'après-midi, autour de 16h30, les enfants qui restent à la garderie se regrouperont afin de déguster le goûter fourni par les parents.

Contacteur l'école

En cas d'urgence, vous pouvez contacter les éducatrices sur leurs téléphones portables personnels via texto.

Vous pouvez également nous contacter par email ; ou contacter un membre de l'association Montessori Côte Bleue par mail.

Doudous/tétines

Les doudous et tétines sont invités à rester à l'endroit prévu à cet effet (casier personnel ou boîte), jusqu'au moment de la sieste. Nous apprécions particulièrement votre soutien dans ce domaine.

Exercices d'Evacuation

Il est de notre devoir d'organiser 3x par an des exercices d'évacuation. Les parents seront informés les jours où les exercices ont été effectués. En effet, cela peut parfois être un événement déstabilisant pour certains enfants, malgré les explications des éducatrices et la préparation mise en place.

Fêtes

A Couleurs d'Avenir, nous célébrerons tout au long de l'année des fêtes importantes pour les enfants, ou riches en apprentissage. Nous accueillons avec intérêt les suggestions des familles.

Les parents seront occasionnellement conviés à certaines festivités, telles que la fête de l'Hiver et la fête de fin d'année scolaire.

Frais financiers

Se référer au contrat de scolarisation fourni.

Garderie

Une garderie sera assurée entre 8h et 8h30 et de 16h30 à 18h par une personne de l'équipe pédagogique.

Pour information, dans le cas où aucune personne habilitée ne viendrait chercher un enfant au terme de la garderie du soir et sans nouvelles de la part des parents, la personne en charge de la garderie préviendra la directrice de l'école. Elle essayera à son tour de joindre les parents ou les personnes dûment mandatées. En cas de non-réponse, elle viendra alors chercher l'enfant à l'école et l'emmènera auprès du service de police ou de gendarmerie le plus proche. Elle avertira alors les parents du lieu où se trouve l'enfant. Il s'agit d'un service payant.

Horaires d'ouverture

L'école est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Jouets/Objets de la maison

Afin d'éviter les pertes, merci de marquer tous vêtements tels que vestes, gants et bonnets au nom de l'enfant.

Les élèves sont autorisés à apporter à l'école des jeux ou jouets simples qui ne doivent servir que durant les temps de récréation. Dans ce cas, ils prennent le risque de voir ces objets abimés ou perdus, sans que la responsabilité de l'école ne soit engagée.

Sont proscrits tous les objets ou jouets dangereux, les objets électroniques, de valeur et l'argent.

Maladie

En cas de suspicion ou de maladie avérée et/ou et si votre enfant montre des signes d'un mauvais état de santé général (fièvre avec apathie, tremblements, fatigue importante...), il vous sera demandé de garder l'enfant à la maison.

Le retour à l'école d'un enfant des suites d'une maladie contagieuse doit être justifié par un médecin : un certificat médical peut vous être demandé.

La direction peut administrer un traitement si et uniquement si les parents fournissent les médicaments scellés et une ordonnance à jour (moins de 3 mois). Les médicaments à administrer éventuellement sont donnés sous la responsabilité des parents (nom de l'enfant et posologie inscrits dans une pochette) en ayant soin de joindre l'ordonnance. Les enfants ne sont pas autorisés à avoir des médicaments dans leurs affaires personnelles.

Matériel

Le matériel des ambiances est très précieux et très coûteux. Si vous trouvez un objet que vous ne connaissez pas dans les poches de votre enfant, il se peut qu'il s'agisse d'un élément de ce matériel. Conservez-le précieusement, et rapportez-le nous dès que possible. Merci !

Participation parentale

En inscrivant votre enfant à Couleurs d'Avenir, vous vous engagez à faire partie de la « communauté » de l'école et de participer activement à sa vie.

L'engagement minimum est, par année scolaire, de : deux participations à une « journée Grand Ménage », une participation à un comité parents. Assurer la pérennité de l'école demande beaucoup d'énergie, et votre investissement est une aide précieuse et indispensable. Toute proposition d'aide ou de participation est bienvenue et sera étudiée par l'équipe pédagogique.

En outre, chaque semaine, une famille sera en charge de laver les affaires de l'école : draps housse et serviettes. Un planning de roulement est établi en début d'année, il sera communiqué aux parents et affiché à l'école.

Notre volonté est aussi d'impliquer les parents dans la vie pédagogique de l'école. L'équipe de Couleurs d'Avenir est ouverte aux propositions d'intervention, d'échange de savoirs, dans la mesure où la dite intervention reste en adéquation avec le projet pédagogique de l'école.

Projet Pédagogique

Le projet pédagogique, contenant les valeurs de notre école, vous sera envoyé par email. Il sera également disponible sur le site internet de l'école.

Repas

Le déjeuner est un temps fort de la pédagogie Montessori ; c'est un moment de partage et d'échange, et les enfants se chargent de mettre la table, se servent à manger (ou servent à manger) et participent au rangement.

Sorties et interventions

Des sorties peuvent être organisées pendant le temps de travail. Pour ces occasions, il pourra être demandé aux familles de participer à l'encadrement. Chacune des interventions est soigneusement préparée avec l'équipe pédagogique qui s'assure que la philosophie de l'école est respectée.

Vous serez informés à l'avance de toutes sorties et/ou interventions.

Vacances

Nous suivons le calendrier scolaire de la zone B.

L'école propose régulièrement des stages de vacances. Vous en serez informés, et les enfants scolarisés à Couleurs d'Avenir auront priorité à l'inscription.

Vêtements

Il est important que les enfants se sentent à l'aise dans leurs vêtements, et qu'ils puissent indépendamment s'habiller/se déshabiller, remonter leurs manches, etc.

Pensez à bien étiqueter tous les vêtements de votre enfant.

Gardez à l'esprit que, malgré le port de tablier, les tâches sont parfois au rendez-vous.

« Il n'y a pas de mauvais temps, il n'y a que des vêtements inadaptés » : adaptez bien la tenue de votre enfant en fonction du temps, pour lui permettre de profiter au plus de l'espace extérieur : chapeau et crème solaire en cas de beau temps, et bottes en caoutchouc, pantalon et veste imperméable en cas de pluie.

Visiteurs

Les visiteurs et parents intervenants sont les bienvenus et autorisés mais seulement sur rendez-vous. Cela garantit que le cycle de travail et la journée des enfants ne soient pas perturbés par l'arrivée de personne extérieure à l'école.

Tous les visiteurs non invités seront priés de prendre rendez-vous.